



Expulsion momentanée de Résidence Hôtelière suite vol de mes clés

Par Elea

Bonjour,

J'ai un contrat de location d'un mois dans une résidence hôtelière pour un déplacement professionnel. Et hier je me suis fait voler mon sac avec les clés du studio m.

C'était la fin de journée. J'ai donc contacté la gérante de la résidence, qui venait à peine de finir son service.

Elle est donc revenue, très en colère, m'ouvre le studio, et me dit que si je ne paye pas immédiatement les 66€ inhérents aux frais de clés, donc soit par CB soit en espèces, que je devais quitter les lieux. En me laissant 5 minutes top chrono pour ramasser des affaires. Je n'étais pas en mesure de la payer immédiatement, donc je lui ai proposé de lui laisser un chèque en attendant et qu'avant 10h le lendemain matin, donc aujourd'hui, je lui donnerai des espèces après être passée au guichet de la banque.

Elle a donc refusé copieusement en étant très agressive verbalement, et m'a jetée dehors, la nuit, avec mon petit chien (en plus blessé à une patte).

Par désespoir j'ai contacté la police qui m'a dit de but en blanc qu'elle n'avait pas le droit et de retourner à la résidence et l'appeler à nouveau. Vu qu'elle n'était pas là, j'ai erré au moins 3h dans la rue le soir à passer des coups de fils, et mon compagnon qui habite à plus de 250km, m'a payé un hôtel. Je ne connais pas la ville où je suis ni personne. J'étais en état de fatigue extrême hier, seule dans la rue, je n'avais même pas mangé. J'ai donc dormi à l'hôtel et suis restée dehors car madame ne commence pas avant 13h, et après avoir appelé le siège de la résidence on m'a dit qu'on ne pouvait rien faire pour moi si elle n'était pas là. Donc depuis hier je suis dehors. De plus traumatisée par le vol des mes affaires.

Je souhaiterais savoir ce que je suis en droit de faire. Je suis vraiment très ennuyée et au bord des larmes. Je suis sidérée.

Je vous remercie beaucoup et par avance de votre aide